UNE FORMATION SUR MESURE PAR L'INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL D'OCCITANIE, POUR LES MEMBRES CHSCT* NON SYNDIQUÉ-ES DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉ-ES

FONCTIONNEMENT ET PRÉROGATIVES DES MISSIONS DES REPRÉSENTANT-ES DU PERSONNEL AU COMITÉ D'HYGIENE, DE SECURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Présentation du déroulé pédagogique

Public cible :

Les représentant-es élu-es au CHSCT (ou au CSE) non syndiqué-es des entreprises de plus de 50 salarié-es

En l'absence de CHSCT, les délégué-es du personnel non syndiqué-es des entreprises de plus de 50 salarié-es

Les référents Santé et Sécurité

Modalités :

Inter-entreprises
3 jours consécutifs

Prix :

Pour 2017 : 348, 12€/jour/salarié-e

Intervenants :

David MARCHAND
Sociologue, expert CHSCT

Contact

Margaux LE STUNFF
margaux.lestunff@gmail.com
05 61 50 24 89 - 06 67 59 56 40
IRT : 05 61 50 25 74

Dans les entreprises d'au moins 50 salarié-es, le CHSCT est obligatoirement constitué et a pour missions de prévenir les risques professionnels et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Pour cela, les membres élu-es ont besoin de maîtriser les prérogatives du CHSCT, mais également d'être en capacité d'appréhender leur environnement de travail dans toute sa complexité.

Aussi, la « formation générale de base » privilégie l'acquisition de repères et de pratiques à même de permettre d'exercer au mieux le mandat qui leur a été confié. Les méthodes pédagogiques favoriseront la participation active des stagiaires.

* **À titre d'information,** l'année 2018 sera marquée par une modification de la nature et des attributions des Instances Représentatives du Personnel au sein des entreprises, avec des modalités différentes selon le seuil d'effectif.
La fusion des CE, CHSCT et DP en un Comité Social et Economique (CSE) est obligatoire à partir de janvier 2018. Toutes les entreprises devront le constituer avant décembre 2019.
Des précisions concernant les modalités et les moyens de cette instance, notamment en matière de santé et de sécurité, seront apportées par décret avant la fin d'année 2017.
Dans ce contexte, les contenus pédagogiques de la formation HSCT présentés en suivant sont susceptibles d'évoluer.

UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès
INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL OCCITANIE
Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIFS & MOYENS DE LA FORMATION

OBJECTIFS

Initier les représentant-es élu-es aux enjeux et aux attributions du CHSCT afin de faire respecter la prévention des risques professionnels.

Découvrir la réglementation en vigueur en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Comprendre les liens entre travail et santé.

Savoir identifier les risques professionnels et leurs facteurs d'apparition, par le biais de l'analyse des situations de travail, pour agir au quotidien et contribuer à l'amélioration desconditions de travail.

À l'issu de la formation, le ou la stagiaire sera capable de :

- **Exercer pleinement son rôle de représentant-es du personnel au CHSCT**, en maîtrisant les attributions, les moyens et le fonctionnement de l'instance.
- **Identifier, repérer et analyser les textes législatifs applicables à l'exercice du CHSCT**
- **Identifier les acteurs ressources** de la prévention externes à l'entreprise
- **Différencier** les notions de travail **réel** et travail **prescrit**
- **Mettre en oeuvre des outils adaptés** à l'analyse de situations de travail, des Accidents du travail et des Maladies Professionnelles, des risques professionnels
- **Proposer des axes d'amélioration des conditions de travail**, en intégrant notamment une analyse genrée.
- **Informer et communiquer** avec les salarié-es et la direction sur les actions du CHSCT

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Séances de formation en salle
- Un document pédagogique est remis aux stagiaires
- Connexion internet
- Une version du Code du Travail (Codit)
- Support Powerpoint
- Support vidéo – études de cas

La formation est animée par un sociologue et intervenant en expertise CHSCT qui s'appuie sur des cas concrets et sur les échanges de bonnes pratiques.

Un support papier est remis aux stagiaires, comportant l'ensemble des apports théoriques, juridiques et réglementaires, des modèles de documents (DUER, questionnaire …), ainsi que des fiches répertoriant les risques par métiers ciblés.

Chaque contenu pédagogique est réajusté au secteur d'activité des stagiaires.

PROGRAMME - CONTENU PEDAGOGIQUE

SÉANCE 1 : INSTITUTIONNALISATION DU CHSCT ET DE LA POLITIQUE DE PREVENTION

Objectifs

Connaître l'évolution du cadre législatif et réglmentaire de la santé et la sécurité au travail (de la logique de réparation à la démarche de prévention)

Maitrise des notions et du vocabulaire liés à la prévention
des risques professionnels.

Accueil
Présentation du programme de formation et de ses objectifs ; Remise des supports de formation ;
Tour de table / présentation des stagiaires.

L'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail d'hier à aujourd'hui
Historique : de la création des CHS en 1947, des CHSCT en 1982 à aujourd'hui
Evolutions législatives et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.

La responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité
Notions d'évaluation et de prévention des risques professionnels, la faute inexcusable de l'employeur, l'obligation de sécurité et de résultat.

Les principes de prévention des risques professionnels
Définition des notions liées à la santé au travail (RPS, TMS, stress, pénibilité mentale et physique, harcèlement...) ;
Prévention primaire, secondaire, tertiaire.

SÉANCE 2: RÔLE ET ATTRIBUTIONS DES REPRESENTANT-ES ELU-ES CHSCT

Objectifs

Initier les représentant-es du personnel à leur rôle et attributions ;

Déceler les difficultés dans l'exercice au quotidien de leurs missions (convocation de réunion, rédaction de PV, modalités de consultations…) afin de les aborder dans les séances pratiques ;

Apprendre à prioriser les sujets ;

Savoir formuler un ordre du jour ;

Rôle, fonctionnement et moyens du CHSCT

Fonctionnement du CHSCT :
Heures de délégation ;
Moyens matériels ;
Le lien avec les autres Instances Représentatives du Personnel
Convocation des réunions (ordinaires et extraordinaires), rédaction de l'ordre du jour, déroulement, interruptions de séance, résolutions, droits de vote respectifs des membres, élaboration de PV…

L'information et la consultation
Documents à communiquer lors d'une information ;
Les consultations obligatoires annuelles et ponctuelles ;
L'interaction avec son employeur

L'entrave et le recours au tribunal
Point sur les récentes évolutions législatives, notamment sur le Comité Social et Economique (CSE) ...

Etude de cas : rédiger un ordre du jour
Documents à diposition : listes de sujets à traiter ...

PROGRAMME - CONTENU PEDAGOGIQUE

SÉANCE 3 : LES MOYENS D'ACTION À DISPOSITION DU CHSCT

Objectifs

Connaitre les outils à disposition

Comprendre et analyser des situations de travail ;

Faire le lien entre le travail d'investigation et le DUER.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Relever les signaux des situations de travail à risque
Droit d'Inspection du CHSCT ;
Enquête après accident ou maladie professionnelle ;
Procédure de danger grave et imminent ;
Les groupes de travail ;

Des outils pour comprendre et agir (sur la base de cas pratiques) : Poser un diagnostic et promouvoir la prévention
Le questionnaire ;
L'arbre des causes ;
Analyser une situation de travail ;
Identifier les ressources externes possibles (Inspection du Travail, CARSAT, INRS,….) ;
Construire et suivre un plan d'action ;

Cette séance privilégiera l'appropriation par la pratique des outils à disposition des représentant-es du personnel.

SÉANCE 4: LE TRAVAIL DE VEILLE ; LES RÉORGANISATIONS ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Objectifs

Savoir quelles informations sont disponibles et où les chercher ;

Savoir lire et analyser les informations ;

Savoir identifier un projet important modifiant les conditions de travail, de santé et de sécurité ;

Connaître les obligations de l'employeur en termes de consultations et d'évaluation des risques professionnels lors d'aménagement important de l'organisation du travail ;

Avoir des repères sur la situation sanitaire
Point sur les données chiffrées concernant les Troubles Musculo-Squelettiques, les Risques Psycho-Sociaux, le stress, les Accidents de Travail, les Maladies Professionnelles, les Conditions de travail du secteur, au niveau interpro-fessionnel et sous l'angle du genre ;

Acquérir une méthode
Présentation des sources d'informations de référence ;
Méthodologie de suivi des indicateurs ;

Les aménagements importants des conditions de travail
Modalités de consultations ;
Rôle du CHSCT lors de restructurations (Plan Sauvegarde de l'Emploi ;
Obligation d'évaluation et de prévention en termes de RPS.

PROGRAMME -CONTENU PEDAGOGIQUE

SÉANCE 5 : ÉTUDE DE CAS

Objectifs

Apprendre à travailler en groupe ;

Savoir relier les informations ;

Identifier des situations pathogènes ;

Mettre en place des actions appropriées ;

Savoir rédiger un ordre du jour, une convocation d'une réunion extraordinaire…

A partir de situations de référence, mises en situation sur les moyens d'actions des élu-es CHSCT (convocation de réunion extraordinaire, rédaction d'un ordre du jour, conduite d'enquêtes, caractérisation de risque grave…)

Travail en groupes de 2 à 3 personnes sur une ou deux études de cas (caractérisation de la situation afin d'identifier d'éventuels risques professionnels, puis proposer un plan d'actions approprié) ;

Mise à disposition de documents de références
(Code du travail, revue spécialisée) ;

Présentation des travaux devant les stagiaires, afin de les discuter collectivement.

SÉANCE 6 : LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX ET BILAN

Objectif

S'initier aux risques psycho-sociaux et à la démarche de prévention.

Initiation aux Risques Psycho-Sociaux ;
Identifier les différentes manifestations et les facteurs de RPS ; Présentation des outils et des politiques de prévention.

Retours éventuels sur les thèmes abordés ;

Evaluation du stage
Contrôle des connaissances ;
Evaluation de la formation ;